



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale
22 juillet 2008
Français
Original: anglais

Conseil du développement industriel

Trente-cinquième session

Vienne, 2-4 décembre 2008

Point 2 d) de l'ordre du jour provisoire

Mobilisation de ressources financières

Comité des programmes et des budgets

Vingt-quatrième session

Vienne, 3 et 4 septembre 2008

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Mobilisation de ressources financières

Mobilisation de ressources financières

Rapport du Directeur général

Le présent document fait suite à la décision IDB.25/Dec.5, dans laquelle le Directeur général était prié de maintenir un dialogue permanent avec les États Membres afin d'appuyer activement l'action commune menée pour mobiliser des ressources. Il rend compte des priorités thématiques et des progrès accomplis dans le développement de partenariats et la mobilisation de ressources financières.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	2
II. Maintenir l'accent sur les trois priorités thématiques	4	2
III. Faits nouveaux importants relatifs aux programmes	5-10	3
IV. Orientations de la programmation pour l'exercice biennal 2008-2009	11-12	5
V. Progrès accomplis dans la mobilisation de fonds	13	5
VI. Mesures à prendre par le Comité	14	5

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



I. Introduction

1. Le présent document fait suite à la décision IDB.25/Dec.5, dans laquelle le Directeur général était prié de maintenir un dialogue permanent avec les États Membres afin d'appuyer activement l'action commune menée pour mobiliser des ressources. Il rend compte des progrès accomplis et doit être lu en parallèle avec le chapitre 1.C du *Rapport annuel de l'ONUDI pour 2007* (IDB.34/2-PBC.24/2), qui donne des informations sur les ressources financières mobilisées pour cette année.

2. L'Acte constitutif prévoit que les activités de coopération technique sont financées par des fonds inscrits au budget ordinaire. Ces fonds étant limités, il est indispensable que des fonds extrabudgétaires soient mobilisés pour financer les services de l'ONUDI. Comme le montre le *Rapport annuel 2007*, les fonds extrabudgétaires ont augmenté rapidement, particulièrement en 2007, atteignant 151 millions de dollars d'augmentation nette pour les budgets de projet, auxquels s'ajoutent plus de 20 millions correspondant à d'autres paiements dus au titre d'accords signés et à des contributions supplémentaires non réservées à des fins spécifiques, ce qui représente un record pour l'Organisation.

3. Avec un volume de financement stable d'environ 50 millions de dollars par an au titre du Protocole de Montréal et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la croissance est venue essentiellement des contributions versées par les pays au Fonds de développement industriel ou à un fonds d'affectation spéciale, ainsi qu'à des fonds d'affectation multidonateurs, notamment dans des situations de sortie de crise. Il est donc évident que les contributions des pays sont essentielles pour la réalisation des trois priorités thématiques arrêtées dans le programme de l'Organisation. En 2007, la Commission européenne est devenue le plus grand donateur dans cette catégorie.

II. Maintenir l'accent sur les trois priorités thématiques

4. Il est clair que l'accent très marqué qui est maintenu sur les trois priorités thématiques de l'ONUDI a contribué à cette croissance. Chacune de ces priorités semble correspondre, de manière différente, aux priorités clefs de la communauté internationale en matière de développement. L'ONUDI est parvenue à concevoir une réponse claire et ciblée pour laquelle elle possède des atouts particuliers, ce qui a incité davantage les donateurs à coopérer. Les trois priorités thématiques sont les suivantes:

- **Réduction de la pauvreté au moyen d'activités productives:** Se rapportant directement au principal objectif du Millénaire pour le développement, qui vise à réduire la pauvreté, cette priorité porte sur le développement de micro, petites et moyennes entreprises, le développement de groupements de petites et moyennes entreprises, le développement rural, les agro-industries, la participation des femmes au développement ainsi que la question de "l'accès des populations pauvres à des sources d'énergie" par le biais du programme relatif à l'exploitation de l'énergie rurale à des fins productives.

- **Renforcement des capacités commerciales:** Cette priorité, lancée à la Conférence internationale sur le financement du développement en 2002, est une combinaison de différents éléments:
 - a) La mise en place de l'infrastructure technique dont les pays ont besoin pour participer au commerce international au titre des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (normalisation, qualité, métrologie, accréditation, certification); et
 - b) Le renforcement des secteurs d'exportation clefs, en vue d'accroître les capacités d'offre et d'exportation.
- **Énergie et environnement:** Dans le domaine de l'énergie, l'action de l'ONUDI est axée à la fois sur les sources d'énergie renouvelables et sur l'utilisation rationnelle de l'énergie industrielle. Le programme relatif à l'environnement regroupe essentiellement les programmes financés par le Protocole de Montréal et par le FEM (principalement sur les polluants organiques persistants, les eaux internationales et les changements climatiques) et le programme conjoint de l'ONUDI et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour une production plus propre financé par les pays donateurs.

L'accent mis sur ces trois priorités thématiques sera maintenu, ce qui permettra de poursuivre le renforcement des compétences et des outils requis ainsi que des partenariats avec d'autres organisations pertinentes, consolidant ainsi la bonne position et la visibilité de l'ONUDI. En outre, pour ces trois priorités, l'ONUDI travaille dans le cadre de programmes relatifs à des situations de sortie de crise menés à l'échelle des Nations Unies. Cela peut comprendre une phase d'analyse, permettant de recenser les besoins en matière de redressement industriel et les interventions requises, et les activités concrètes de relèvement et de reconstruction des industries et des infrastructures essentielles qui contribuent à la satisfaction des besoins fondamentaux, et de promotion des activités génératrices de revenus dans le cadre des modules de services de l'ONUDI.

III. Faits nouveaux importants relatifs aux programmes

5. L'émergence de la Commission européenne comme principal donateur gouvernemental, avec une augmentation nette de 21,6 millions de dollars d'allocations de fonds pour les projets, est un des faits nouveaux importants survenus en 2007, qui devrait persister en 2008 et les années suivantes et qui est principalement dû à la priorité accordée au renforcement des capacités commerciales. En 2008 et 2009, d'autres projets à grande échelle seront élaborés, tant au niveau sous-régional, avec les organisations d'intégration régionale disposant de programmes avec la Commission, qu'au niveau national. En 2007, en collaboration avec ces partenaires, l'ONUDI a participé très activement au recensement de leurs besoins et à la formulation des programmes prévoyant des interventions à la fois régionales et nationales. Pour bon nombre de ces interventions, afin de couvrir efficacement un large éventail d'exigences au moyen de programmes ou projets uniques, l'ONUDI fait appel à ses partenaires, le Centre du commerce international (CCI) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Pour l'ONUDI, ces programmes

comprendront une vaste gamme de services, notamment des contributions provenant de diverses branches. Les financements de la Commission européenne posent problème en ce que les projets doivent être cofinancés par un tiers, que ce soit l'ONUDI ou un autre donateur. Cette obligation, bien que levée pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, s'applique toujours aux autres pays.

6. La coopération ou la consultation étroite avec l'OMC reste un élément essentiel de l'approche de l'ONUDI en matière de renforcement des capacités commerciales. Dans le contexte du Cadre intégré renforcé, huit des pays les moins avancés (PMA) pourront bénéficier de programmes pilotes conjoints qui sont actuellement élaborés sur la base du travail d'analyse réalisé ces dernières années. Ces programmes seront présentés lors de la Conférence ministérielle des pays les moins avancés qui se tiendra en novembre 2008 à Siem Reap (Cambodge), à l'occasion de laquelle ils seront également soumis à la communauté des donateurs.

7. En ce qui concerne l'énergie et l'environnement, les principales sources de financement des activités de l'ONUDI restent le Fonds multilatéral aux fins de l'application du Protocole de Montréal et le FEM. Si les activités financées par le premier restent inchangées, l'ONUDI commence à lancer systématiquement des portefeuilles de projets destinés à être financés par le FEM, notamment dans le domaine des polluants organiques persistants et dans celui de l'énergie et des changements climatiques. Bien qu'il s'agisse de programmes prometteurs, ils constituent néanmoins des défis importants pour l'ONUDI puisque les États membres du FEM ont convenu que les projets financés par le Fonds devaient être largement cofinancés par des organisations partenaires, à la fois lors de la phase d'élaboration et durant leur mise en œuvre. Bien souvent, en particulier pour des projets concernant les pays les moins avancés ou des projets à l'échelle régionale, les contributions nationales sont limitées. Étant donné les maigres ressources non réservées à des fins spécifiques dont dispose l'ONUDI, cela pourrait constituer un obstacle de taille.

8. La situation est particulière pour ce qui touche au financement et à la mobilisation de fonds dans les huit pays choisis comme pays pilotes pour l'initiative "Unité d'action des Nations Unies" définie par le Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies. Dans la plupart des pays pilotes, le "Programme unique" a été adopté et un premier financement a déjà été octroyé par les donateurs. Dans plusieurs cas, toutefois, l'approche choisie par l'équipe de pays prévoit que les organismes participants contribuent eux-mêmes au financement du programme mais que tous les efforts locaux de mobilisation de ressources sont dirigés vers le Fonds unique. Cela impose encore de recourir aux ressources non réservées à des fins spécifiques limitées de l'ONUDI.

9. En outre, des programmes spéciaux portant sur des besoins et objectifs spécifiques aux niveaux régional et sous-régional sont en cours d'élaboration, notamment le programme en faveur de l'emploi des jeunes en Afrique de l'Ouest et le programme "Lighting up Rural Africa". Vu l'ampleur et la nature de ces programmes et vu qu'ils concernent principalement les pays les plus pauvres, un financement faisant appel à plusieurs donateurs semble la seule voie possible.

10. Comme les besoins de financement susmentionnés excèdent de loin les fonds non réservés à des fins spécifiques dont elle dispose, l'ONUDI envisage de créer des fonds d'affectation spéciale auxquels les donateurs pourront verser des

contributions et qui constitueront des canaux de financement spécifiques permettant de satisfaire les différentes exigences.

IV. Orientations de la programmation pour l'exercice biennal 2008-2009

11. Pour l'exercice biennal 2008-2009, la priorité continuera d'être accordée à l'élaboration de programmes et à l'affectation des fonds dont dispose l'Organisation dans les domaines d'activité ci-après:

a) Programmes intégrés axés sur les trois priorités thématiques susmentionnées. Un ajustement sera nécessaire pour les pays où l'approche "Unité d'action des Nations Unies" implique l'intégration d'activités à l'échelle du système des Nations Unies;

b) Programmes (sous-)régionaux portant sur les priorités thématiques mentionnées ci-dessus; et

c) Projets autonomes prioritaires dans les pays qui ne disposent pas de programmes intégrés. Du point de vue des priorités thématiques, la demande d'appui devrait être plus forte dans le domaine du renforcement des capacités commerciales, mais également en ce qui concerne les activités sous-régionales et les activités relatives aux sources d'énergie (renouvelables) et à l'agroalimentaire.

12. Sur le plan de la répartition géographique, la priorité continuera d'être donnée aux PMA et à l'Afrique.

V. Progrès accomplis dans la mobilisation de fonds

13. Comme cela a été dit plus haut, des progrès importants ont été accomplis en 2007 en ce qui concerne les contributions que versent les pays pour les programmes et les projets de l'ONUDI. Alors que le montant des projets approuvés et financés à l'aide de fonds multilatéraux s'est stabilisé au niveau élevé de ces dernières années (54,6 millions de dollars), les contributions versées par les pays ont atteint le plus haut niveau jamais relevé dans l'histoire de l'ONUDI (93,2 millions de dollars) et le montant global de nouveaux fonds pour la coopération technique est donc plus important que jamais. En 2008, les fonds alloués par des pays donateurs devraient également être disponibles par l'entremise des programmes pilotes menés dans le cadre de l'initiative "Unité d'action des Nations Unies" et du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (financé par l'Espagne). Un volume analogue de nouveaux fonds devrait être disponible pour 2008.

VI. Mesures à prendre par le Comité

14. Le Comité pourrait envisager de recommander au Conseil d'adopter le projet de décision suivant:

"Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.35/7-PBC.24/7;

b) *Décide* de déléguer au Directeur général le pouvoir d'approuver les projets devant être financés par le Fonds de développement industriel en 2008 et 2009, conformément aux priorités définies dans le cadre de programmation à moyen terme pour la période 2008-2011 (IDB.32/8 et Add.1, et IDB.32/CRP.5);

c) Encourage les États Membres et les autres bailleurs de fonds à augmenter le montant des contributions volontaires qu'ils versent à l'Organisation;

d) Encourage également tous les bailleurs à envisager de verser des fonds non réservés à des fins spécifiques, en particulier pour que l'ONUDI puisse exécuter les programmes intégrés de façon coordonnée, en instaurant une synergie qui lui permette d'obtenir davantage de résultats, comme le voudrait la notion de programmes intégrés, et pour qu'elle apporte son appui à l'élaboration et à la mise en œuvre efficace des nouvelles initiatives et des programmes thématiques répondant aux priorités internationales en matière de développement;

e) Prie les États Membres d'envisager de mettre des ressources à la disposition de l'ONUDI pour lui permettre de participer à des programmes requérant un cofinancement, en versant des contributions à des fonds d'affectation spéciale ou en octroyant des financements à des fins spéciales au niveau national ou international;

f) Encourage en outre les gouvernements des pays bénéficiaires à collaborer activement avec l'ONUDI pour mobiliser des fonds afin de financer les programmes intégrés et d'autres activités hautement prioritaires élaborés conjointement, et notamment de contribuer à recenser les fonds disponibles au niveau national, y compris dans le cadre d'accords de partage de coûts, et les fonds provenant de donateurs bilatéraux, les fonds d'affectation multidonateurs et les fonds du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque mondiale et d'autres institutions de financement du développement, tout en concourant à faciliter l'accès à ces fonds;

g) Recommande vivement aux États Membres de coopérer avec l'Organisation et de la soutenir dans les efforts qu'elle déploie pour créer et promouvoir de nouveaux programmes et initiatives dans le contexte du développement international, en particulier dans les conférences internationales et d'autres formes de dialogue, afin que ces initiatives soient bien connues, que leur pertinence pour les objectifs du développement international soit reconnue et que des ressources soient disponibles.”